

# GOLDEN STONE

36 RUE DU CENTRE

78190 TRAPPES

Email : [erkan@espritinvestisseur.com](mailto:erkan@espritinvestisseur.com)

Tél: 06 14 33 75 22

GOLDEN  
• STONE

## Contrat de formation professionnelle

(Article L. 6353-1 du code du travail Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Le présent contrat est conclu entre les deux soussignés :

D'une part,

L'organisme de formation **GOLDEN STONE** représenté par **Erkan ALTUNDAS**, agissant en qualité de **dirigeant** situé 36 Rue du Centre - 78190 TRAPPES, N° de SIRET : 829 740 349 00016 déclaration d'activité (en cours) auprès de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS) de la région Ile de France.

Et d'autre part,

Le stagiaire,

Nom :

Prénom :

Adresse :

Statut :

Projet en lien avec cette formation : **créer et gérer sa société d'achat et de vente de biens immobiliers acquis aux ventes par mandataires judiciaires**

### 1. Objet du contrat

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Créer et développer une entreprise de gestion de biens immobiliers**

### 2. Nature et caractéristiques de l'action de formation

Catégorie de l'action de formation (art. L6313-1 du code du travail) : **Action de formation**

Objectifs de la formation :

- Être capable de créer et développer son entreprise de gestion de biens immobiliers
- Maîtriser les aspects juridiques et financiers d'une organisation dans le secteur de l'immobilier
- S'approprier le marché de l'immobilier pour dégager des opportunités
- Savoir réaliser des transactions, en veillant au respect du droit et des pratiques de l'immobilier

Le contenu de l'action de formation et les moyens prévus sont disponibles en annexe dans le programme de la formation.

Durée : **12 H (dont 6 heures de vidéo)**

Lieu de la formation : **à distance sur la plateforme e-learning Teachizy**

Effectif formé : **1 personne**

Date : **du 10 au 31/01/2022**

Horaire : **Contenu vidéo disponible 24h/24, 7j/7.**

Le formateur : **Erkan ALTUNDAS, ingénieur travaux et formateur en immobilier**

### 3. Effectif formé

Public visé au sens de l'article L 6313-3 du Code du travail :

- La formation est tout public
- Elle peut être suivie par toute personne désirant maîtriser les compétences pour créer une activité dans l'immobilier

Prérequis : Savoir lire, écrire et compter

### 4. Prix de la formation

GOLDEN STONE | 36, rue du Centre 78190 TRAPPES | Numéro SIRET : 829 740 349 00016 | APE : 41.20A

Déclaration d'activité en cours d'enregistrement auprès du préfet de région Ile-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

# GOLDEN STONE

36 RUE DU CENTRE  
78190 TRAPPES  
Email: Altundas.e@gmail.com  
Tel: 06 14 33 75 22

GOLDEN  
• STONE

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire (ou le financeur dans le cadre d'une subrogation de paiement) s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

Coût total HT : 830 € 83 HT

TVA Taux de TVA du client 20 % : 166 € 17 TVA

**TOTAL TTC : 997 €**

## 5. Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de quatorze jours. Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

## 6. Modalités de déroulement et de suivi

La formation s'effectue à distance. Le relevé de connexion attestera de l'assiduité du stagiaire. Des feuilles de présence seront signées par les stagiaires et le(s) formateur(s) lors des sessions en direct. L'appréciation des résultats se fera à travers la mise en œuvre de quiz (QCM) et d'un entretien individuel.

## 7. Moyens de sanction

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, un certificat de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remis au stagiaire à l'issue de la formation.

## 8. Dédit ou abandon

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

## 9. Modalités de règlement

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, et sur facture, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de **299 €**. Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire. Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur à mesure du déroulement de l'action de formation, après dispensation des heures de formation, selon le calendrier suivant : **698 euros** le 31 Janvier 2022, après réalisation de la formation.

## 10. Propriété intellectuelle

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, et les contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc.) exploités par l'Organisme de Formation dans le cadre de l'action de formation sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de l'Organisme de Formation sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

## 11. Données à caractère personnel

L'Organisme de Formation pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans la politique de confidentialité.

## 12. Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de TRAPPES sera seul compétent pour régler le litige.

Document réalisé en 2 exemplaires à, le

Pour l'organisme de formation,

**GOLDEN STONE**  
Erkan ALTUNDAS

Pour le bénéficiaire,

**GOLDEN STONE**

36 RUE DU CENTRE  
78190 TRAPPES

**GOLDEN STONE** | 36, Rue du Centre 78190 TRAPPES | Numéro SIRET : 829 740 349 00016 | APE : 41.20A

SIRET : 829 740 349 00016 APE : 41.20A

Declaracion d'activitat en curs d'enregistrament a prop del prefet de region Ile-de-France

Cet enregistrament ne vaut pas agrément de l'Etat



## **GOLDEN STONE**

36 RUE DU CENTRE

78190 TRAPPES

Email: Altundas.e@gmail.com

Tel: 06 14 33 75 22



GOLDEN  
• STONE